



Séminaire d'orientation de l'année 2023

L'OTR engagé à poursuivre la modernisation de ses services

Avec une mobilisation des recettes douanières et fiscales chiffrées à 648,8 milliards à fin août 2023, l'Office togolais des recettes (OTR) continue d'enregistrer des performances. Ce 11 septembre 2023 à Lomé, l'OTR a dressé le bilan de la mi-année lors de son second séminaire d'orientation de 2023.



PAGE 5

PRODUITS FNFI



Echos des bénéficiaires

"Grâce au FNFI, mon projet est devenu une réalité", Mohamed Roulera, commerçante à Lomé

Le commerce a depuis toujours été la passion de madame Mohamed Roulera. Pour lui permettre de concrétiser son rêve qui est celui de devenir une commerçante, elle a obtenu le Produit d'Accompagnement ...

PAGE 2

ENVIRONNEMENT



Sommet africain du climat

Le continent se réchauffe plus rapidement que le reste du monde

Du 4 au 6 septembre 2023, s'est tenu à Nairobi au Kenya, le premier Sommet africain sur le climat. Outre les chefs d'Etat et de gouvernement, l'on pouvait noter la présence de dirigeants d'organisations intergouvernementales, de communautés économiques régionales, d'agences ...

PAGE 10



Rentrée diplomatique

Maître Koffigoh suscite un débat houleux sur les transitions démocratiques

La rentrée diplomatique annoncée par le ministère des Affaires étrangères, de l'Intégration régionale et des Togolais de l'extérieur a effectivement eu lieu le lundi 11 septembre 2023 à l'hôtel du 2 février de Lomé. Ce fut l'occasion pour maître Joseph Kokou Koffigoh d'effectuer un bref saut dans le passé pour mieux ...

PAGE 3

DERNIERES HEURES

Inondation à Lomé et plusieurs localités du Togo après les pluies de ces derniers jours

C'est la désolation pour les habitants de plusieurs banlieues de Lomé. Comme toujours, les fortes pluies ont provoqué d'importantes inondations.

L'on peut constater sur le terrain, que la majorité des bassins de rétention du Grand Lomé n'ont pas tenu le choc, débordant et entraînant des inondations dans plusieurs quartiers. Plusieurs familles ont dû quitter leurs domiciles remplis d'eau.

A Kégué-Zogbédji (banlieue nord), la population ne peut que constater les dégâts. Une partie de la route Lomé-Vogan-Anfoin est tout simplement impraticable.

De nouvelles précipitations sont attendues dans la semaine, selon l'Agence nationale de la météorologie nationale.

Les pluies ont touché d'autres régions du pays.



Avec l'appui de la Plateforme industrielle d'Adétikopé

L'Association des femmes vaillantes pour le développement (FVD) forme 1000 entrepreneurs

En vue de permettre aux jeunes de créer leur propre entreprise tout en contribuant à la réduction du taux de chômage, l'association FVD a initié le Projet de campagne d'orientation professionnelle. La réalisation du projet va couvrir le mois de septembre à octobre, et environ 1000 jeunes de la préfecture ...



PAGE 5

	<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">SOMMAIRE</p> <p>Madagascar/Présidentielle Le coup d'Etat institutionnel du président Rajoelina, candidat à sa propre succession</p>  <p style="text-align: right;">P 4</p>	<p>Gabon Ex-opposants et pro-Bongo nommés à la tête du Parlement de transition</p>  <p style="text-align: right;">P 4</p>	<p>Sommet africain du climat Le continent se réchauffe plus rapidement que le reste du monde</p>  <p style="text-align: right;">P 10</p>
---	---	---	---

Echos des bénéficiaires des produits FNFI

“Grâce au FNFI, mon projet est devenu une réalité”, Mohamed Roulera, commerçante à Lomé

Le commerce a depuis toujours été la passion de Madame MOHAMED Roulera. Pour lui permettre de concrétiser son rêve qui est celui de devenir une commerçante, elle a obtenu le Produit d'Accompagnement Spécial du FNFI, via PADES Microfinance, une des nombreuses institutions de microfinance partenaires du FNFI. Aujourd'hui, c'est avec beaucoup de joie mais surtout avec sentiment de satisfaction qu'elle partage son parcours avec nous.

Lomé, quartier Agoè Zongo. C'est ici dans ce quartier peuplé majoritairement de musulmans que Roulera, elle-même musulmane, vit avec sa famille depuis une trentaine d'années. Voulant devenir commerçante comme sa maman, notre interlocutrice a toujours été au parfum des nouvelles opportunités qui puissent lui permettre d'avoir un financement pour démarrer son activité.

“ J'ai donc entendu parler du FNFI il y a quelques années et j'ai voulu moi aussi intégrer la dynamique de l'inclusion financière. C'est ainsi qu'en remplissant toutes les conditions, j'ai obtenu les 4 cycles du crédit Accès des Pauvres aux Services Financiers (APSEF), des crédits de 30.000 à 50.000FCFA qui m'ont permis de démarrer mon activité de vente de

produits d'alimentation générale. Au début, je me baladais avec un plateau sur la tête avec des marchandises à vendre. Avec cette activité, je suis quand même parvenu à rembourser en intégralité le crédit APSEF en question. Après avoir remboursé en intégralité le crédit, j'éprouvais le besoin de passer à échelle mon activité. Louer un petit local pour passer à une alimentation générale complète. Mes propres bénéfices seules ne pouvant me permettre de réaliser mon rêve, j'avais alors besoin d'une aide supplémentaire pour passer à la réalisation de mon projet.”

C'est justement pour accompagner les bénéficiaires fins de cycle du crédit APSEF qui ont honoré leurs engagements vis-à-vis des remboursements qu'il est mis en route

depuis 2016 un Produit d'Accompagnement Spécial (PAS), produit censé soutenir les bénéficiaires qui veulent donner un coup d'accélérateur à leurs activités génératrices de revenus.

“ Mon agent de crédit après que j'ai eu une séance avec lui par rapport notamment à mon envie de passer à échelle mon activité, m'a informé que le PAS pouvait évidemment être la solution à mon problème. Et quand on m'a déroulé les conditions d'éligibilité, je me suis vite rendu compte que je réunissais toutes les conditions pour obtenir le crédit.

C'est ainsi que dans la foulée j'ai obtenu un crédit de 100.000 FCFA ajouté à mes épargnes personnelles qui m'ont permis de louer cette petite baraque et de



MOHAMED Roulera

renforcer les articles que je vendais pour avoir aujourd'hui ce que vous voyez, une alimentation générale digne de ce nom. On n'y trouve un peu de tout. Des boîtes de conserves aux sachets de spaghetti, en passant par le riz,

le sucre, les boîtes de sardines, les épices... Et comme vous pouvez le constater, grâce au FNFI, mon projet est devenu une réalité et je contribue à ma manière au développement de l'économie nationale.”

Ceci est un programme du ministère chargé de l'inclusion financière et de l'organisation du secteur informel



Récépissé N° 0522/31/03/15/HAAC
Édité par DIRECT MEDIA RCCM
N° TG_LOM 2015 B 1045
BP : 30117 Lomé - Togo
Tél : (+228) 22 25 02 23 /
90 15 39 77 / 97 87 12 42
Facebook: togomatin
E-mail : atogomatin@gmail.com
Site web : www.togomatin.tg
Tw : @togomatin1
Cacavéli: 04, Rue Satelit, 3e Mson avant Groupe Cafper

Directeur de publication :
Motchosso Kodolakina

Secrétaire de rédaction :
Rachidou Zakari

Responsable web :
Carlos Amevor

Comité de rédaction:
Françoise Dasilva
Alexandre Wémima
Edem Dadzie

Attipoe Edem Kodjo

Responsable administrative:
Gloria Léma Yagla

Service commercial:
DIRECT AGENCE
Tél:(+228) 97 10 01 00 / 90 03 46 92

Graphiste:
Eros Dagoudi

Imprimerie: Direct Print

Distribution : TogoMatin
Tirage : (2000 exemplaires)

Rentrée diplomatique

Maître Koffigoh suscite un débat houleux sur les transitions démocratiques

La rentrée diplomatique annoncée par le ministère des Affaires étrangères, de l'Intégration régionale et des Togolais de l'extérieur a effectivement eu lieu le lundi 11 septembre 2023 à l'hôtel du 2 février de Lomé. Ce fut l'occasion pour maître Joseph Kokou Koffigoh d'effectuer un bref saut dans le passé pour mieux appréhender le présent, afin de mieux orienter le futur.

Le nom de maître Joseph Kokou Koffigoh restera à jamais gravé dans les mémoires collectives et dans l'histoire du Togo.

« C'est un nom qui résonne dans le paysage politique et social du Togo de façon particulière », a affirmé le professeur Kangni Alemdjrodo, modérateur de la conférence animée par maître Koffigoh lors de cette rentrée diplomatique.

Le conférencier a en effet été le Premier ministre de la transition togolaise entre 1991 et 1994. Cette transition était intervenue à la suite de mouvements sociaux réclamant plus de liberté à la faveur de la chute du mur de Berlin en 1989 et du discours de François Mitterrand à la Baule en 1990. Comme dans plusieurs autres pays d'Afrique, le général Gnassingbé Eyadema du Togo avait accepté l'organisation d'une Conférence des forces vives de la nation que certains ont rebaptisée Conférence nationale souveraine. Avant ces événements, l'on a connu les années d'indépendance (les années 60), qui sont des périodes de grandes euphories, mais suivies de désenchantement. « Les pères de l'indépendance et leurs successeurs immédiats, effrayés par les risques d'implosion des nations en devenir ont décidé de corseter leurs pays dans une camisole qui avait pour nom le parti unique », rappelle maître Joseph Kokou Koffigoh.

« Presque sur tout le continent, le régime de parti unique était donc devenu la norme. En dehors du parti, point de salut », argumente-t-il. L'on peut reconnaître à ces partis uniques leur capacité de mobilisation des populations autour

Dans le même temps, l'on assistait à une chute des prix des matières premières, seules pourvoyeuses de devises. Les nations sont allées jusqu'à diminuer, voire, supprimer les bourses et allocations aux jeunes et étudiants. Tous les éléments étaient donc réunis pour favoriser les

son ensemble s'est ouvert au multipartisme, les libertés fondamentales sont partout proclamées et plus ou moins respectées en fonction du contexte politique. « La floraison d'organisations de la société civile était une chose impensable il y a une trentaine d'année », précise le conférencier.

énergétiques et miniers. Les transitions démocratiques n'ont pas résolu la question de l'extrême dépendance de l'Afrique vis-à-vis du monde extérieur après plus de 60 ans d'indépendance.

Ces échecs justifient-ils les marches arrière, notamment, les coups d'Etat, même s'ils connaissent une adhésion populaire ? « La prise du pouvoir par la force ne saurait être érigée en une norme, surtout là où les institutions de la République fonctionnent à peu près convenablement », affirme avec force maître Koffigoh. Ces dernières années, l'on enregistre plusieurs coups d'Etat sur le continent, au Mali, au Burkina Faso, en Guinée, au Niger, au Gabon.



Le conférencier, Joseph Kokou Koffigoh et le ministre des Affaires étrangères, Robert Dussey

des thèmes fédérateurs comme l'unité, la réconciliation nationale, la paix et le développement, la coopération et la fraternité entre les peuples.

Mais, ces systèmes avaient quelques inconvénients : les animations politiques en l'honneur du chef et de son parti, l'abolition ou presque de toutes les libertés publiques et donc de toute expression en dehors du parti, la répression de l'auteur de toute opinion dissidente. Cela a donc suscité des oppositions clandestines. L'on a aussi assisté à une dégradation rapide de la situation économique et sociale dans la plupart des pays africains. La Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI) censés apporter des solutions aux Etats, ont aggravé la crise en imposant des mesures drastiques et inhumaines sous prétexte d'assurer l'équilibre budgétaire dans ces pays dits pauvres. L'on a assisté à des privatisations tous azimuts avec suppression d'emplois, le blocage des avancements et des salaires, l'abaissement brusque de l'âge de départ à la retraite, la suppression des subventions aux secteurs sociaux.

contestations et surtout amorcer des transitions dites démocratiques.

La Conférence nationale décrétée souveraine par certains participants au Togo a été dirigée par monseigneur Philippe Fanoko Kpodzro, ancien archevêque de Lomé. Il avait comme vice-président maître Joseph Kokou Koffigoh. Ce dernier est ensuite le Premier ministre de la transition. Il faut préciser que les Conférences nationales avaient pour prérogative d'élire les organes de la transition.

Les chefs des régimes de partis uniques en place à l'époque perdaient une bonne partie de leurs pouvoirs. Selon maître Koffigoh, cette situation a entraîné des rapports compliqués entre les chefs d'Etat et les Premiers ministres d'alors. Pour l'ancien Premier ministre, les transitions politiques des années 90 ont eu quelques succès, qui sont : tout le monde s'est converti à l'idée de démocratie, même ceux qui l'on combattu. L'idée que le pouvoir appartient au peuple et qu'il l'exerce par l'intermédiaire de ses élus est définitivement encrée dans les mœurs. « C'est une énorme avancée en Afrique », selon lui. Le continent africain dans

Il existe aussi un peu partout des organes de contrôle du pouvoir : des Parlements, des Cours des comptes, des Cours et Conseils constitutionnels, des Cours de justice, des Haute autorités en tout genre, l'émergence du quatrième pouvoir, la presse et les médias, qui jouent le rôle de scrutateurs et de sentinelles de la République. Il y a eu aussi des échecs lors de ces transitions.

Les transitions des années 90 n'auraient pas réussi à apporter le calme et l'apaisement dans tous les pays. Après les Conférences nationales, des problèmes sont restés. Une mauvaise compréhension du processus démocratique a accentué dans certains pays des conflits tribaux sous-jacents avec leur contexte de violence et de déplacement de populations sans compter les pertes en vies humaines. Les partis politiques n'ont pas réussi à transcender les clivages ethniques.

Les problèmes économiques et sociaux n'ont pas pu être jugulés. L'Afrique demeure le continent le plus pauvre de la planète en dépit de ses énormes potentiels agricoles, industriels,

Dans le but de sortir de ces situations d'illégalité, l'on met en place des transitions. « Les anciennes transitions visaient à rétablir un ordre constitutionnel pluraliste. Les nouvelles doivent avoir pour objectif de restaurer un ordre constitutionnel acceptable pour tous », déclare-t-il. Selon l'ancien Premier ministre, la transition doit être courte sinon elle s'apparente à une situation de confiscation du pouvoir. Un à trois ans suffisent.

Il faut y mettre fin par des élections transparentes, en améliorant le cadre légal de leur organisation. Il faut enlever tout ce qui est source de conflit. La transition doit garantir les droits de l'Homme en allant même jusqu'à protéger ceux qui ont perdu le pouvoir. La chasse aux sorcières n'est jamais une bonne voie de sortie. Il faut aussi veiller à exorciser le passé. Un débat houleux a eu lieu à la suite de la conférence.

Des personnalités connues comme Dr Garba Lompo (un Nigérien), maître Jean Yaovi Degli (un ancien ministre lors de la transition au Togo) etc... ont animé le débat.

Edem Dadzie

Madagascar/Présidentielle

Le coup d'Etat institutionnel du président Rajoelina, candidat à sa propre succession

Candidat à sa propre succession, le président sortant Andry Rajoelina a déposé sa démission, comme l'indiquent les textes en République de Madagascar en fin de semaine dernière. Mais contrairement aux mêmes textes, le président sortant a nommé un Premier ministre et un collège de personnalités chargés d'assurer l'intérim et donc de conduire la présidentielle de novembre 2023 prochain. Une action que récuse l'opposition qui parle de « coup d'Etat institutionnel », effectué avec la bénédiction de la Haute cour constitutionnelle du pays.

Alors qu'une première polémique n'avait pas fini de vider de sa substance les débats autour de sa nationalité française, le président sortant du Madagascar Andry Rajoelina vient de poser un autre acte qui le met encore sous les feux des critiques.

Samedi 9 septembre 2023, Andry Rajoelina s'est fait enregistrer comme 28e candidat pour la prochaine présidentielle prévue en novembre 2023. Et comme le prévoient les textes dans cette île, le chef de l'Etat, s'il est candidat à sa propre succession, doit déposer sa démission 60 jours avant

le scrutin. Il revient, le cas échéant donc, au président du Sénat d'assurer l'intérim du président et de conduire les élections.

Dans une lettre citée en référence par la Haute cour constitutionnelle malgache, le président du Sénat, Herimanana Razafimahefa, décline pour des « raisons personnelles » l'intérim de la présidence de la République, qu'il aurait légalement dû assurer jusqu'à la prise de fonction du prochain président. Au lieu de cela, c'est le Premier ministre, Christian Ntsay, qui se voit confier les rênes du pays.

Les juges de la Haute cour

constitutionnelle avaient l'obligation de trancher sur deux éléments essentiels lorsqu'ils ont été saisis par l'opposition. D'abord, ils devraient se prononcer sur

violation de la Constitution par le chef de l'Etat, lorsque celui-ci confie son intérim au Premier ministre, à la suite de la renonciation du président du Sénat.



Andry Rajoelina

l'inéligibilité du président sortant, sur le fondement de sa nationalité française. Ensuite, les juges devraient répondre à l'interpellation de l'opposition sur la

« La Constitution ne peut pas obliger une personne qui veut démissionner ou qui renonce à un devoir décrit par la Constitution, à s'y soumettre »

soutient le président de la HCC. Il revient donc au gouvernement, et collectivement avec le Premier ministre, d'exercer le pouvoir présidentiel en attendant la prise de fonction du prochain président de la République qui sera élu.

Sur la question de sa nationalité française, la HCC s'est gardée de se prononcer sur le fond, mais, en s'appuyant sur sa compétence « en matière de règlement des contentieux » préélectorales, elle écarte les demandes au motif que la loi ne prévoit pas « la possibilité de recours en matière de liste des candidats ». Elle a donc retenu la candidature du président sortant, qui sera face à 12 autres dont les ex-présidents Marc Ravalomanana et Hery Rajaonarimampianina.

T.M.

Gabon

Ex-opposants et pro-Bongo nommés à la tête du Parlement de transition

Si Alternance 2023 n'avait pas sa place au gouvernement de transition nommé le 9 septembre, le nouveau chef de l'Etat a attribué à Paulette Missambo, co-fondatrice de la plateforme de coalition, un rôle essentiel dans le nouveau régime. Depuis le 11 septembre 2023, Paulette Missambo et Jean-François Ndongou sont nommés respectivement président du Sénat et de l'Assemblée nationale de transition.

La présidente de l'Union nationale, qui a été de presque tous les gouvernements entre 1990 et 2009 sous Omar Bongo Ondimba, a pris les rênes du Sénat, d'après un communiqué du Comité pour la transition et la restauration des institutions (CTRI) du 11 septembre.

L'ex-candidate à la magistrature suprême, qui s'était finalement rangée derrière la candidature de consensus d'Albert Ondo Ossa en perspective du scrutin du 26 août, sera secondée à ce nouveau poste par un bureau mixte, composé de militaires et

de civils.

Luc Oyoubi, premier secrétaire général adjoint du Parti démocratique gabonais (PDG), qui a pris la direction du parti en remplacement de Steeve Nzegho Dieko - en résidence surveillée depuis le coup d'Etat du 30 août qui a renversé Ali Bongo Ondimba -, est désormais le premier vice-président du Sénat.

L'objectif donné par le nouveau président de la transition - mettre sur pied des institutions sans qu'il n'y ait plus « ni majorité ni opposition » - semble se concrétiser. Paulette Missambo pourra compter

sur Marc Ona Essangui, membre de la société civile et militant connu pour son travail sur la préservation de l'environnement. Il devient troisième vice-président de la Chambre.

Enfin, un militaire fera partie de ce nouveau Sénat, en tant que deuxième vice-président. Il s'agit

gouvernement de Raymond Ndong Sima, la présidente du Sénat de la transition ne pourra pas se présenter à l'élection présidentielle qui sera organisée dans un délai pour l'heure inconnu. Ce sera aussi le cas du président de l'Assemblée nationale. La composition de cette dernière a été révélée dans la foulée de

2023, le président de la plateforme de coalition, François Ndong Obiang, fait son apparition à l'Assemblée, en tant que premier vice-président.

La composition du bureau est, là aussi, mixte. On y trouve en outre un militaire, l'amiral Gabriel Mali Odjoua, ex-secrétaire général du



Siège de l'Assemblée nationale gabonaise

du général Jean Ekoua, commandant en chef de la gendarmerie nationale jusqu'en 2020. À l'image du gouvernement, Brice Clotaire Oligui Nguema a choisi de confier des postes clés à des militaires. Comme les membres du

celle du Sénat. La Chambre basse du Parlement sera dirigée par le cadre du PDG Jean-François Ndongou, député de Mandji et ancien ministre de l'Intérieur d'Ali Bongo Ondimba. Un autre membre d'Alternance

ministère de la Défense, mais aussi Florentin Moussavou, ancien ministre de l'Éducation nationale, et Geoffroy Fouboula Libeka Makosso, membre de la société civile.

Jeune Afrique

Séminaire d'orientation de l'année 2023

L'OTR engagé à poursuivre la modernisation de ses services

Avec une mobilisation des recettes douanières et fiscales chiffrées à 648,8 milliards à fin août 2023, l'Office togolais des recettes (OTR) continue d'enregistrer des performances. Ce 11 septembre 2023 à Lomé, l'OTR a dressé le bilan de la mi-année lors de son second séminaire d'orientation de 2023.



Pour évaluer les efforts consentis pour atteindre cette mobilisation et projeter les stratégies et méthodes à mettre en œuvre pour le reste de l'année, ce séminaire se positionne comme le moyen d'atteindre les résultats escomptés. Ce séminaire, placé sous le thème de la « Poursuite de la modernisation des services de l'Office togolais des recettes », a réuni les commissaires, directeurs, chefs de divisions, chefs de sections et chefs de bureaux de l'OTR. En ce qui concerne la mobilisation budgétaire,

pour un objectif de 595,9 milliards à fin août 2023, les recettes budgétaires collectées par l'Office ont atteint 648,8 milliards FCFA. Cette réalisation représente 71,1% de l'objectif annuel de l'Office et une hausse de 11,8% en glissement annuel. Cette performance est le résultat de la consolidation des acquis de réformes menées en matière de renforcement de la lutte contre la fraude et la corruption, de modernisation des procédures, ainsi que de la redynamisation des mécanismes de

gouvernance.

Plusieurs points ont été abordés au cours des travaux. Entre autres, le rapport de performance de l'OTR à fin juillet 2023, le rapport de suivi des programmes de vérification à fin juillet 2023, la réorganisation des services de la direction de la législation fiscale et du contentieux : enjeux et portée de la création d'une division de la fiscalité internationale et de la coopération, la dématérialisation du processus d'immatriculation fiscale des particuliers.

Autres points, il y a les projets de réformes à la direction du Cadastre, de la conservation foncière et de l'enregistrement : états des lieux et perspectives, le code des douanes national à l'épreuve du temps : perspectives et propositions d'amendements en vue, les opérations de transbordements en mer : rôle et défis de la douane, la mise en place des équipes DevOps à la direction de l'Informatique et des technologies de l'information, le

cheminement de l'OTR vers sa certification à la norme ISO 9001 à l'horizon 2025 : bref aperçu sur la démarche et les préalables...

La poursuite de la dématérialisation des procédures douanières afin de réduire le temps de passage en douane et de la sensibilisation des contribuables, sans oublier la réalisation des enquêtes foncières dans les communes d'AgoéNyivé 1 et 2, ainsi que la réalisation du système de production des

du secteur informel, l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de gestion des risques fiscaux, l'élaboration d'une nouvelle stratégie de promotion du civisme fiscal et de conformité volontaire en douane.

Par ailleurs, les lauréats du concours de la meilleure communication lors du 8^e congrès du Réseau africain de recherche fiscale de l'ATAF ont été présentés. Sur le thème « Questions fiscales contemporaines



L'OTR en séminaire d'orientation de l'année 2023, ce 11 septembre à Lomé

titres fonciers numériques etc., sont les prochaines perspectives de l'OTR.

Aussi au rang des prochains défis, l'OTR se penchera aussi sur la réalisation d'une étude sur la fiscalisation

en Afrique », ce concours a permis à l'OTR de se distinguer. Dévoué à l'excellence, l'OTR a raflé deux des quatre prix en compétitions.

Edy Alley (stagiaire)

Avec l'appui de la Plateforme industrielle d'Adetikopé L'Association des femmes vaillantes pour le développement (FVD) forme 1000 entrepreneurs

En vue de permettre aux jeunes de créer leur propre entreprise tout en contribuant à la réduction du taux de chômage, l'association FVD a initié le Projet de campagne d'orientation professionnelle. La réalisation du projet va couvrir le mois de septembre à octobre, et environ 1000 jeunes de la préfecture de Zio sont concernés. Pour une employabilité pour tous au Togo, la PIA s'est engagée à soutenir cette initiative comme sponsor officiel.

Dans la droite ligne de la Feuille de route gouvernementale, l'association FVD veut œuvrer pour le développement et l'amélioration des conditions de vies des jeunes de la préfecture de Zio. Ce cadre d'échanges pratiques et de compétences professionnelles va permettre aux jeunes d'initier avec plus d'efficacité les activités génératrices de revenus.

Précisément, ce cadre d'orientation professionnelle permettra d'évaluer le potentiel entrepreneurial des



Grand marché de Lomé

bénéficiaires, et les guidera dans le choix des dispositifs de soutien mis en place par l'Etat et ses partenaires. Au terme de ce projet, les participants vont maîtriser le principe fondamental d'auto-emploi, le processus de création d'entreprise et le recours à

l'assistance administrative ainsi que les mécanismes et les conditions d'accès au financement. Une liste de projets innovants et durables sera élaborée. Ces jeunes initiés à l'entrepreneuriat, deviendront des acteurs économiques qui vont

impacter économiquement leur communauté.

Cette initiation à l'entrepreneuriat se fera en 4 phases. La première phase s'est déroulée du 06 au 09 septembre dans la commune de Zio 1, la seconde aura lieu du 20 au 22 septembre dans Zio 2, la troisième, du 04 au 06 octobre dans Zio 3 et la quatrième du 18 au 20 octobre dans Zio 4. Pour ce faire, un comité de suivi et d'évaluation sera mis sur pied. Il travaillera avec les structures de promotion de l'entrepreneuriat des jeunes afin de définir le cadre d'évaluation.

Le projet qui concerne les jeunes de 18 à 40 ans, accorde une place de choix à la participation des jeunes femmes de la préfecture de Zio. Il trouve sa pleine justification dans la jeunesse de la population, estimée à 56,4 % (15-64 ans). Ces chiffres montrent que le chômage des jeunes au Togo est un défi majeur

pour le développement économique et social du pays. L'exécutif togolais s'est alors engagé à favoriser l'accès à des emplois décents afin qu'il puisse satisfaire ses besoins (éducation, santé, emploi...). Ce projet soutenu par la PIA, entre dans le cadre de ses actions sociales. Engagée aux côtés du gouvernement, la PIA veut jouer un rôle important et favoriser l'égalité du genre en particulier.

Fondée en 2019, l'association Femmes vaillantes pour le développement (FVD) a vu le jour à Tsévié dans la préfecture de Zio en 2019. Elle œuvre essentiellement dans les secteurs de l'éducation, du développement social et du développement local. L'association FVD vise également le développement des jeunes en accordant une attention particulière à la promotion des femmes.

Edy Alley (stagiaire)

Procédure de recouvrement

1^{ER ORIGINAL}

SIGNIFICATION DE LA GROSSE DU JUGEMENT N°199/2018 du 08 JUIN 2018 du TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE D'ANEHO

L'an deux mil vingt deux et le Treize (13) Octobre
A 14 heures 45 minutes :

À la requête de Madame HORARD Marie Jeanne épouse DABOYA demeurant et domicilié en France, de passage régulier à Lomé, représentée à Lomé Madame DABOYA Rékiatou, demeurant et domicilié à Lomé ;

Assisté de la SCP DOGBEAVOU & ASSOCIES, Société d'Avocats Insrite au Barreau du TOGO, site à Lomé, 482, Rue ADABAWERE, 01 B.P. 968, Lomé 01, Tél. 22 21 70 63, représentée par son Gérant, Maître Sédjo Koffi DOGBEAVOU, Avocat au Barreau du Togo, demeurant et domicilié audit siège ;

M. Gisèle Kokoevi ABLASSI-AMEDEGNATO
Huissier de Justice près la Cour d'Appel et le Tribunal de Première Instance de Lomé,
Demeurant au lotissement «Sé», 384 rue de Cyprien,
Lomé - Bénin
Téléphone

Signifié et en tête de celle de la présente, délaissé à :


- Monsieur DOVOR Komlan Gabriel, demeurant et domicilié à Lomé, tél : 99 44 33 82, où étant et parlant à : *ayant essayé de joindre à plusieurs reprises le requérant, le numéro donné continuellement dans le rôle. Je n'ai pu le joindre pour lui délaissier l'acte.*
- Monsieur KUEVIKUE Folly Horacio, demeurant et domicilié à Lomé, où étant et parlant à : *Je ne réquis n'ayant pas d'adresse connue, ni de numéro de téléphone, je n'ai pas pu lui délaissier l'acte.*

Copie certifiée conforme du jugement n°199/2018 rendu le 08 juin 2018 par le Tribunal de Première Instance d'ANEHO.

Et de suite, à même requête, demeure et élection de domicile que ci-dessus, j'ai, Huissier susdit et soussigné rappelé aux requis qu'ils peuvent relever appel de la présente décision par exploit d'Huissier dans un délai de un mois à compter de la signification de la présente.

1

L'HUISSIER,



1

N°199/2018
DU 08 juin 2018



REPUBLIQUE TOGOLAISE
TRAVAIL-LIBERTE-PATRIE

"AU NOM DU PEUPLE TOGOLAIS"

**TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE
DE DEUXIEME CLASSE D'ANEHO**

CHAMBRE CIVILE ET COMMERCIALE

PRESENTS : M.M.
Président : NAPO
M.P. : NASSAMPERE
Greffier : TEHEWA

AFFAIRE :
Dame DABOYA Rékiatou
(SCP DOGBEAVOU)
C/

**AUDIENCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU VENDREDI
VINGT AVRIL DEUX MILLE DIX HUIT
(20/04/2018)**

Sieur DOVOR Komla Gabriel
Sieur KUEVIKUE Folly Horacio

NATURE DE L'AFFAIRE

Confirmation de droit de propriété



ENTRE : Dame DABOYA Rékiatou, demeurant et domiciliée à Lomé, agissant en qualité d'héritière de feu HORARD Marie-Jeanne, épouse DABOYA
Demanderesse d'une part ;

Et : Les nommés DOVOR Komlan Gabriel et KUEVIKUE Folly Horacio, tous demeurant et domiciliés à Lomé ;
Défendeurs d'autre part ;

Sans que les présentes qualités puissent nuire ou préjudicier aux droits et intérêts respectifs des parties en cause mais au contraire sous les plus expresses réserves de fait et de droit ;

POINT DE FAIT : Par assignation en date à Aného (P/Lacs), du 29 juin 2017 de maître Gisèle Kokoevi ABLASSI-AMEDEGNATO, huissier de justice près le Tribunal et la Cour d'appel de Lomé, madame DABOYA Rékiatou, demeurant et domiciliée à Lomé, agissant en qualité d'héritière de feu HORARD Marie-Jeanne épouse DABOYA, a attiré les nommés DOVOR Komlan Gabriel et KUEVIKUE Folly Horacio, tous demeurant et domiciliés à Lomé par-devant le Tribunal de Instance de première de deuxième classe d'Aného à l'effet de :

- Voir venir les sieurs DOVOR Komlan Gabriel et Folly Horacio KUEVIKUE s'entendre ;
- Prononcer la nullité de la vente intervenue entre les sieurs Komla Gabriel DOVOR et Folly Horacio KUEVIKUE, en tout cas déclarer inopposable à la succession de feu HORARD Marie-Jeanne épouse DABOYA, la vente ainsi intervenue
- Confirmer le droit de propriété de cette dernière succession sur la parcelle ;

2

- Ordonner l'expulsion de monsieur DOVOR Komla Gabriel, ainsi que de toutes personnes de son chef de l'immeuble litigieux ;
- Condamner monsieur KUEVIKUE Folly Horacio à payer à la requérante la somme de dix millions (10 000 000) FCFA à titre de dommages et intérêts ;
- Condamner les défendeurs aux dépens ;

L'affaire fut inscrite au rôle général sous le n°243/17 et appelée à son tour à l'audience publique de la mise en état du 14 juillet 2017 puis renvoyée plusieurs fois pour diverses raisons avant d'être retenue à l'audience du 11 mai 2018 ;

A l'audience du 11 mai 2018, les parties ont développé l'affaire et sollicité l'adjudication de leur demande introductive d'instance ;

Le Ministère public qui a eu la parole pour ses réquisitions a déclaré s'en rapporter à justice ;

POINT DE DROIT : La cause en cet état présentait à juger les différentes questions de droit résultant des pièces du dossier ; Quid des dépens ?

Puis l'affaire fut mise en délibéré pour jugement être rendu 08 juin 2018 ;

Et ce jour, 08 juin 2018, le Tribunal a rendu le jugement dont la teneur suit :

LE TRIBUNAL

Vu les pièces du dossier ;
Ouf le conseil du demandeur en ses conclusions ;
Ouf le conseil du défendeur en ses moyens de défense ;
Le Ministère Public entendu ;
Et après en avoir délibéré conformément à la loi ;

Attendu que suivant assignation en date à Aného (P/Lacs), du 29 juin 2017 de maître Gisèle Kokoevi ABLASSI-AMEDEGNATO, huissier de justice près le Tribunal et la Cour d'appel de Lomé, madame DABOYA Rékiatou, demeurant et domiciliée à Lomé, agissant en qualité d'héritière de feu dame HORARD Marie-Jeanne épouse DABOYA, a attiré les nommés DOVOR Komlan Gabriel et KUEVIKUE Folly Horacio, tous demeurant et domiciliés à Lomé par-devant le Tribunal de Première Instance de première de deuxième classe d'Aného à l'effet de :

TAG

3

- Voir venir les sieurs DOVOR Komlan Gabriel et Folly Horacio KUEVIKOE s'entendre ;

-Prononcer la nullité de la vente intervenue entre les sieurs Komla Gabriel DOVOR et Folly Horacio KUEVIKOE, en tout cas déclarer inopposable à la succession de feu HORARD Marie-Jeanne épouse DABOYA, la vente ainsi intervenue

-Confirmer le droit de propriété de cette dernière succession sur la parcelle ;

- Ordonner l'expulsion de monsieur DOVOR Komla Gabriel, ainsi que de toutes personnes de son chef de l'immeuble litigieux ;

- Condamner monsieur KUEVIKOE Folly Horacio à payer à la requérante la somme de dix millions (10 000 000) FCFA à titre de dommages et intérêts ;

-Condamner les défendeurs aux dépens

Attendu qu'au soutien de leur action, elle expose que madame HORARD épouse DABOYA a acquis de son vivant par voie d'achat auprès de monsieur KUEVIKOE Têko Kpatagnon Seth Patrice une parcelle d'une contenance de 23 ares 93 centiares, limitée au nord par la propriété AKAKPO Agbeviadé, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété KUEVIKOE Têko ; que suivant jugement N° 65 /92 rendue le 06 novembre 1992, le tribunal de céans a confirmé la vente intervenue entre sa mère et monsieur KUEVIKOE Têko ; qu'elle vient de constater la présence de monsieur DOVOR Komla Gabriel sur l'immeuble, lequel prétend l'avoir acquis de monsieur Horacio KUEVIKOE, fils aîné de monsieur KUEVIKOE Têko ; qu'aux termes de l'article 1599 du code civil, la vente de la chose d'autrui est nulle ; que cette parcelle étant sortie du domaine de monsieur KUEVIKOE Têko avant son décès, son fils a donc vendu la chose d'autrui à monsieur DOVOR Komla ; que cette vente doit être déclarée nulle pour avoir porté sur la chose d'autrui en tout cas inopposable à la succession de dame HORARD DABOYA ; que d'autre part, en sa qualité d'héritier de feu KUEVIKOE Têko, monsieur KUEVIKOE Horacio était tenu à la garantie d'éviction envers dame Marie HORARD et ses héritiers ; que pourtant il a en connaissance de cause vendu le terrain de cette dernière et contribué ainsi au trouble de jouissance causé à ses héritiers ; que cet état de chose cause un préjudice certain à ceux-ci dont la requérante ; qu'il y a lieu en réparation du préjudice ainsi causé de le condamner à dix millions (10 000 000) F de dommages et intérêts ;

Attendu que par conclusions rectificatives en date du 08 février 2018, la SCP DOGBEAUVU & ASSOCIES conseil de la

4

requérante demande au Tribunal de constater l'erreur matérielle qui s'est glissée dans l'exploit d'assignation et de lui donner acte de la rectification à présent sollicitée ; qu'en appui, elle relève qu'il est ressorti de l'exploit que la concluante agit en qualité d'héritier de feu HORARD Marie-Jeanne DABOYA, laquelle serait décédée ; qu'il s'agit d'une erreur qu'il faille corriger puisque la mère de la requérante est bien vivante et lui a donné procuration le 09 juin 2017, pour agir en son nom, lieu et place ; qu'au lieu de dame DABOYA Rékiatou agissant en qualité d'héritière de feu dame HORARD Marie Jeanne, il faut lire dame DABOYA Rékiatou, représentant sa mère dame HORARD Marie Jeanne, demeurant et domiciliée en France ;

Attendu que les requis qui n'ont pu être cités à personne n'ont pas pu comparaitre ; qu'il y a lieu de rendre un jugement de défaut à leur égard ;

EN LA FORME :

Attendu qu'il s'en déduit de la procuration en date du 09 juin 2017 dûment signée que madame HORARD Marie-Jeanne, veuve DABOYA est bien vivante et que celle-ci a donné mandat à sa fille DABOYA Rékiatou de la représenter dans la présente procédure ; qu'il convient de constater cet acte de représentation lui donnant qualité d'initier la présente procédure et de dire l'action régulière ;

AUFOND :

SUR LA NULLITE OU L'INOPPOSABILITE DE LA VENTE

Attendu que la requérante demande la nullité ou l'inopposabilité de la vente consentie à monsieur DOVOR Gabriel au motif que la vente opérant un transfert de propriété, elle, madame HORARD Marie-Jeanne, veuve DABOYA est devenue propriétaire dudit immeuble, de sorte que la seconde vente opérée par monsieur KUEVIKOE Horacio ne saurait être valable ;

Attendu qu'aux termes de l'article 1165 du code civil, les conventions n'ont d'effet qu'entre les parties contractantes ;

Attendu qu'il est constant que madame HORARD Marie-Jeanne, veuve DABOYA n'a pas été partie à la convention de vente signée entre monsieur KUEVIKOE Horacio et le nommé DOVOR Gabriel ; qu'à son égard ce contrat est sans effet ; qu'elle ne saurait en conséquence invoquer sa nullité ;

Attendu cependant que s'il est vrai que madame DABOYA ne puisse participer à l'exécution du contrat sus précisé en demandant sa nullité, il n'en demeure pas moins qu'elle puisse solliciter son inopposabilité ; qu'en effet, la vente consentie au profit de monsieur DOVOR Gabriel porte sur un bien qui lui a été préalablement cédé ; qu'elle ne saurait en conséquence ignorer cette nouvelle situation qui d'ailleurs lui crée préjudice et réclamer qu'elle soit dépourvu de tout effet à son endroit ; qu'il

5

convient de la déclarer fondée en cette demande d'inopposabilité ;

SUR LA DEMANDE DE CONFIRMATION DE DROIT DE PROPRIETE

Attendu madame HORARD Marie-Jeanne épouse DABOYA demande la confirmation de son droit de propriété sur l'immeuble litigieux au motif qu'elle l'a régulièrement acquis de feu KUEVIKOE Têko de son vivant comme le prouve l'attestation de vente en date du 06 novembre 1992 et du plan parcellaire versé au dossier ;

Attendu qu'il est de principe que dès qu'il y a accord sur la chose et le prix, la vente est parfaite et la chose est acquise de droit à l'acheteur ;

Qu'en l'espèce, les parties feu KUEVIKOE Têko et madame Marie-Jeanne épouse DABOYA ont convenu de la vente de l'immeuble d'une contenance de 23 ares 93 centiares, sis à Kpessi (P/Lacs), limitée au nord par la propriété AKAKPO Agbeviadé, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété KUEVIKOE Têko ; que la vente étant parfaite, il y a lieu de dire la propriété acquise à la requérante et de confirmer son droit de propriété sur le terrain ;

SUR L'EXPULSION DU SIEUR DOVOR Gabriel

Il est par ailleurs conforme au droit que la requérante sollicite l'expulsion du susnommé sur le lot en cause ; qu'en effet, c'est à cette condition qu'elle pourra mettre en œuvre les dispositions de l'article 544 du code civil qui consacrent le caractère absolu du droit de propriété, lui permettant de jouir de sa propriété ; qu'il y a lieu d'ordonner l'expulsion du requis DOVOR Gabriel ainsi que de tous occupants de son chef du terrain litigieux ;

SUR LES DOMMAGES ET INTERETS

Attendu que la requérante demande des dommages et intérêts de dix millions (10 000 000) FCFA en réparation du préjudice subi ; qu'elle ne rapporte aucune preuve à l'appui de sa demande ; que faute de préjudice démontré, il convient de la débouter de cette demande conformément à l'article 43 du Code de procédure civile ;

SUR L'EXECUTION PROVISOIRE

Attendu que faute d'urgence ou de péril en la demeure démontrée, il n'échet pas d'ordonner l'exécution provisoire du présent jugement ;

SUR LES DEPENS

Attendu que la personne qui succombe au procès supporte les

TAQ

6

dépens ; qu'il convient alors de les mettre à la charge des requis ;

PAR CES MOTIFS

Statuant publiquement, par défaut à l'égard des requis DOVOR Komlan Gabriel et KUEVIKOE Folly Horacio, en matière civile immobilière et premier ressort ;

En la forme,

Reçoit la requérante HORARD Marie-Jeanne épouse DABOYA en son action régulière ;

Au fond,

L'en dit partiellement fondée ;

Déclare inopposable à madame HORARD Marie-Jeanne épouse DABOYA la vente intervenue entre monsieur DOVOR Komla Gabriel et monsieur KUEVIKOE Folly Horacio ;

Confirme le droit de propriété de madame HORARD Marie-Jeanne DABOYA sur l'immeuble d'une contenance de 23 ares 93 centiares, sis à Kpessi (P/Lacs), limitée au nord par la propriété AKAKPO Agbeviadé, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété KUEVIKOE Têko suivant le plan versé au dossier ;

Ordonne l'expulsion du requis DOVOR Komla, de corps et de biens ainsi que de tous occupants de son chef ;

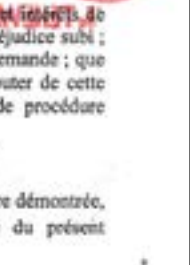
Dit n'y avoir lieu à condamnation à dommages et intérêts ;

Rejette la demande aux fins d'exécution provisoire ;

Condamne les requis DOVOR Komlan Gabriel et KUEVIKOE Folly Horacio aux dépens ;

Ainsi fait, jugé et prononcé publiquement par le Tribunal de Première Instance de Deuxième Classe d'Aného (TOGO), en son audience publique ordinaire du vendredi 08 juin 2018 à laquelle siégeait Madame NAPO Niko, Juge audit Tribunal, PRESIDENT, assistée de Maître TEHEWA Aklesso, Greffier, en présence de Madame NASSAMPERE M'Dièbe, Procureur de la République ;

Et ont signé le Président et le Greffier



POUR EXPEDITION CERTIFIEE CONFORME ANEHO LE 13 JAN 2019 LE GREFFIER EN CHEF



Le TEHEWA Aklesso

Et ont signé le Président et le Greffier

Commentaires libres

Nom: Théo
 Profession ; Agriculteur
 Âge : 105 ans
 Femmes : 8
 Enfants : 47
 Petits-enfants : 89
 Cause du décès : Vieillesse

Nom: Tchayi
 Profession : Cultivateur d'igname
 Âge : 117 ans
 Femmes : 12
 Enfants : 76
 Petits-enfants : 138
 Cause du décès : Vieillesse.

Nom: Olhaji
 Profession : Berger
 Âge : 109 ans
 Femmes : 7
 Enfants : 58
 Petits-enfants : 94
 Cause du décès : Vieillesse,

Nom: Tagli
 Profession: bûcheron
 Âge : 126 ans
 Épouse : 15
 Enfants : 113
 Petits-enfants : 152
 Cause du décès : Vieillesse

Nom: Gregoire
 Profession : DG à la banque
 Âge : 42 ans
 Épouse : 1
 Enfants : 3
 Petits enfants : 0
 Cause de décès : suite
 courte maladie

Nom: Samuel
 Profession : Banquier
 Âge : 53 ans
 Épouse : 1
 Enfants : 3
 Petits enfants : 0
 Cause de décès: diabète

Nom: Méga
 Profession : Entrepreneur
 Âge : 46 ans
 Épouse : 2
 Enfants: 5
 Petits enfants : 0
 Cause de décès: AVC

Nom: Justin
 Profession : Ministre
 Âge : 42 ans
 Épouse : 3
 Enfants : 4
 Petits enfants : 0
 Cause de décès: AVC

Bon à savoir: Le cri des animaux

L'abeille - bourdonne
L'agneau - bêle
L'aigle - glapit, trompette
L'alouette - grisolle, tirelire
L'âne - brait
La bécasse - croule
La belette - belotte
Le bélier - blatère
La biche - brame, rait, rée
Le boeuf - beugle, meugle, mugit
Le bouc - béguète, chevrote
La brebis - bêle
Le buffle - beugle, mugit, souffle
Le butor - bouffe
La caille - carabe, caquète, carcaille
Le canard - cancan ou nasille
Le cerf - brame, rait, ralle ou rée
Le chacal - aboie, jappe, raule
Le chameau - blatère
Le chat - miaule, ronronne
Le cheval - s'ébroue, hennit
La chèvre - béguète, bêle, chevrote
Le chevreuil - brame, rait, rée
Le chien - aboie, claboude
La chouette - chuinte, hue, hulule

La cigale - chante, craquète, stridule
La cigogne - claquète, glottore
Le cochon - grogne, grouine
La colombe - roucoule, émit
Le coq - chante, coquerique
Le corbeau - croasse, graille
La corneille - babille, craille, criaille
Le coucou - coucoule
Le courlis - siffle
Le crapaud - coasse
Le crocodile - lamente, pleure; vagit
Le cygne - siffle, trompète
Le daim - brame, rait, rée, râle
Le dindon - glougloute
L'éléphant - barète, barrit
L'épervier - glapit, piaille
L'étourneau - pisote
Le faisan - criaille
Le faon - râle
Le faucon - réclame
La fauvette - zinzinule, fredonne
Le geai - cacarde, cajole, jase
Le goéland - pleure
La grenouille - coasse
Le grillon - craquète, crisse, grésille.

Pensée du jour

Sommes-nous aveugles et hypocrites pour oublier que l'essence même de ce que nous sommes tous est bestiale ? Manger, dormir, se reproduire... Et tuer pour survivre, s'il le faut. L'aurait-on oublié ? La société nous a appris à cacher cet aspect primaire sous des couches de vernis, mais au fond, tout au fond, nous sommes encore ces mêmes bêtes, comme toutes celles qui arpentent cette foutue planète, peut-être que ce qui nous différencie d'elles, c'est notre capacité à nous fabriquer ces vernis.

Maxime Chattam, Maléfices

Quelques ambassades et consulats

- Ambassade des Etats-Unis; Tél: 22 61 54 70
- Ambassade d'Allemagne; Tél: 22 23 32 32
- Ambassade de France; Tél: 22 23 46 40
- Ghana Embassy; Tél: 22 21 31 94
- Ambassade d'Egypte; Tél: 22 21 24 43
- Ambassade du Niger; Tél: 22 21 60 25
- Ambassade de Chine; Tél: 22 22 38 56
- Union Européenne; Tél: 22 53 60 00
- Consulat de Belgique; Tél: 22 21 03 23
- Consulat de France; Tél: 22 23 46 40
- Consulat de Suisse; Tél: 22 20 50 60
- Consulat de Canada; Tél: 22 51 87 30
- Ambassade du Nigéria; Tél: 22 21 60 25
- Ambassade du Gabon; Tél: 22 26 75 63
- Ambassade du Brésil; Tél: 22 61 56 58
- Consulat de Sénégal; Tél: 22 22 98 35
- Consulat du Burkina Faso; Tél: 22 26 66 00
- Consulat du Niger; Tél: 22 22 43 31
- Consulat du Bénin; Tél: 22 20 98 80
- Ordre de Malte; Tél: 22 21 58 11
- RDC; Tél: 90 08 38 53

Les bons plans et les bonnes adresses à Lomé

BIBLIOTHEQUES

BIBLIOTHEQUE NATIONAL: Quartier Admi Tel: 22 21 04 10

CENTRE CULTUREL LOYOLA Quartier Agoè en face Camps FIR, Tel: 90 64 80 77

INSTITU FRANÇAIS DE LOME: Quartier Administratif; Tel: 22 23 46 60 / 22 23 46 65

LIBRAIRIE

GRAIN DE PENSEE: 30, bvd du 13 janvier Tel: 22 22 32 43

LIBRAIRIE BON PASTEUR: Quartier Assiganto Avenue Sylvanus Olympio Tel: 22 22 26 66

LIBRAIRIE BONNE SEMENCE: Quartier Avé Maria, Avenue du 30 Août

LIBRAIRIE STAR: Quartier Bénéglato, rue du lac Togo Tel: 22 22 74 83

ESPACES CULTURELS

CENTRE BRIN DE CHOCOLAT: Quartier kodjoviakopé; Tel: 22 20 06 59 / 90 04 32 86

CENTRE CULTUREL: DENYIGBAN; Quartier St Joseph, rue Anima Tel: 22 41 98 16

CENTRE CULTUREL: LOYOLA; Quartier Agoè Tel: 90 64 80 77

CENTRE ODAYE: Quartier Hédranawoé Tel: 90 64 80 77

CENTRE ODAYE: Quartier Hédranawoé Tel: 22 42 12 07

MANNEQUINAT & HÔTESSE

ALLURE MODE AGENCE; Tel: 99 22 04 62

CHALLENGE AGENCE; Tel: 92 27 91 66

SALLE DE CINEMA

HARMONIE SIGNATURE: Résidence de la caisse Tel: 22 26 12 55

CANAL OLYMPIA: Tokoin Gbadago Tel: 98 34 83 52

CINEMA GREENFIELD; Quartier Tokoin hôpital Tel: 22 21 12 55

AGENCE DE COMMUNICATION

AG Partners: Sise à Cassablanca
 www.couleurafrique.com

Larry Event Day (LED)

Une agence événementielle, Organisation d'événement privé et professionnel; Communication, Location d'espaces, Conseils, Wedding Planner et Décoration
 Tél/ 22 21 87 80 / Cel: 98 77 40 54
 Avenue François Mitterrand rue des Cocotiers

SUPERS MARCHES A LOME

CONCORDE: (Atikoumé; juste à côté de l'UTB)

RAMCO: (Qtier Assivito, Av de la Nouvelle Marche)

LE CHAMPION SUPER MARCHÉ: (Boulevard du 13 Janvier); Tél: 22 22 74 43

FRUITS ET LEGUMES

MARCHE ABATTOIR: (Juste en face du Super Marche Le Champion)

MARCHE DE GOYI SCORE: (Juste en face du Super Marché RAMCO)

PANIER BIO CENTRE MYTRO NUGNA: (Qtier Adidogomé, carrefour des Franciscains), Tél: 91 81 25 38

DANSE ET COURS DE ZUMBA

AFT : Quartier: Décon. Tél: 97 99 7919

COURS DE CAPOEIRA : Salle GYM TONIC.
 Tél: 90 79 79 90

COURS DE ZUMBA : HOTEL RESIDENCE «LES ANGES»;
 Qtier : Foréver ; Tél : 90 17 03 30

COURS DE ZUMBA (VITAL CLUB, Nana BLAKIME) ;
 Tél 90 30 38 75

CIE CADAM (Danse traditionnelle africaine) ;
 Tél : 90 15 39 87

SALSA (Club Salsa 7- Henry Motra) ; Tél : 91 70 61 86

AVIATION

AERO-CLUB DU GOLFE (Route de l'aéroport)
 Tél : 22 40 04 99

COURRIER EXPRESS

DHL (Qtier Nyékonakpoé, 15 78 ; Bd du 13 Janvier, Galerie Tountouli) Tél: 22 21 68 51

EMS TOGO (Tél: 22 26 70 51)

FEDEX (276; Bd du 13 Janvier, immeuble FIATA; 1e étage)
 Tél: 22 21 24 96

TOP CHRONO (Assiganto; Av Sylvanus Olympio) Tél: 22 21 73 68

SDV EXPRESS (Rue du commerce) Tél: 22 22 41 26

OPERATEURS TELEPHONIQUES

MOOV: Tél: 22 20 13 20

TOGO CELLULAIRE : Tél: 22 22 66 11

TOGO TELECOM : Tél: 22 21 47 14

SANTÉ GENERALISTES

DR CORINNE JOULIN-KARKA ; Tél: 22 23 46 77

CLINIQUE BIASA; Tél: 22 21 11 37

CLINIQUE SAINT-RAPHAËL; Tél: 22 25 92 77

CHU TOKOIN; Tél: 22 21 25 01

CHU CAMPUS; Tél: 22 25 47 39 / 22 25 77 68

HORLOGE PARLANTE; Tél: 116

CLINIQUE UNIDIAL spécialisée en Hemodialyse / Tokoin habitat
 Rue des filaos; Tel 23 36 01 00 / 90 39 45 72

OU MANGER ET DORMIR A LOME?

RESTAURANT LE TABLIER (Qtier Cacavéli, Bd de la Kara, 2è ruelle à droite après pharmacie Shalom venant de Bodjona)

Tél: (00228) 91 36 23 66 / 96 96 80 80

HOTEL RESIDENCE « LES ANGES » Qtier : Foréver ; Tél : 90 17 03 30

HÔTEL BALKAN (Qtier Hédranawé) ; Tél : 22 61 30 63

LE MERLOT (Qtier Kassablanca) Tél : 93 05 11 11

MUSCULATION ET MASSAGE

Le NAUTILUS-FITNESS : HOTEL RESIDENCE « LES ANGES»
 Tél : 22 26 34 71 / 90 17 03 30

BODYBUILDING-CLUB (Rue des hydrocarbures) ; Tél: 90 24 10 72

GYM CENTER (Qtier Nyékonakpoé, Avenue Joseph Strauss) ;

Tél : 90 04 76 60

GYM FIL«O»PARC (Agoè Nyivé) ; Tél : 22 35 18 28

GYM GHIS PALACE (Qtier Baguida) ; Tél : 22 71 49 70



AVIS DE VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES PAR AUTORITE DE JUSTICE

Le Commissaire Général de l'Office Togolais des Recettes informe le public qu'en exécution de l'ordonnance N° 56/2023 du 10 mai 2023, il sera procédé à la vente aux enchères publiques de quatre-vingt (80) motos usagées de diverses marques.

La vente aura lieu le vendredi 15 septembre 2023 à partir de 09h30 minutes et jours suivants à la Division des Opérations Douanières Régionales des Plateaux à ATAKPAME.

Conditions de participation à la vente

- 1- La vente est faite aux enchères publiques au plus offrant et dernier enchérisseur, paiement au comptant et sur place majoré de 12% avec enlèvement immédiat ;
- 2- La participation à la vente est subordonnée au paiement d'une somme de cinq mille (5.000) FCFA non remboursable contre une quittance sécurisée au titre d'enregistrement des adjudicataires, à la Division des Opérations Douanières Régionales des Plateaux ;
- 3- Aucune réclamation ne sera prise en compte après adjudication ;
- 4- Les adjudicataires qui n'auront pas acquitté avant 17 heures 30 minutes le jour de leur achat, le montant des engins qui leur sont adjugés, verront leur adjudication annulée ;

La participation du public à cette vente implique l'acceptation des conditions ci-dessus énumérées. Pour tout renseignement, veuillez-vous adresser à l'Etude de Me AWESSO Manah Edmond, Commissaire-Priseur, sise au 41, Rue 82 Koussatine, TKE, côté Ouest ECONOF et Station-service SOMAYAF, Tokoin Nukafu, Tél : 90 03 97 77/ 99 55 98 17, Lomé-TOGO.

Fait à Lomé, le 07 septembre 2023

Le Commissaire Général

Philippe Kokou B. TCHODIE

Sommet africain du climat

Le continent se réchauffe plus rapidement que le reste du monde

Du 4 au 6 septembre 2023 s'est tenu à Nairobi au Kenya, le premier Sommet africain sur le climat. Outre les chefs d'Etat et de gouvernement, l'on pouvait noter la présence de dirigeants d'organisations intergouvernementales, de communautés économiques régionales, d'agences des Nations unies, du secteur privé, d'organisations de la société civile, de peuples autochtones, de communautés locales, d'organisations agricoles, d'enfants, de jeunes, de femmes, d'universitaires. Une déclaration a sanctionné la fin des travaux.

Les dirigeants ont pris note du 6^e rapport d'évaluation (AR6) du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (Giec) déclarant que le monde n'est pas sur la bonne voie pour maintenir la limite de 1,5° C convenue dans le cadre de l'Accord de Paris de 2015 sur le climat, et que les émissions mondiales doivent être réduites de 43% au cours de cette décennie.

Le Giec a également confirmé que l'Afrique se réchauffe plus rapidement que le reste du monde et que, s'il ne s'atténue pas, le changement climatique continuera d'avoir des impacts négatifs sur les économies et les sociétés africaines et d'entraver la croissance et le bien-être. Les dirigeants expriment leurs inquiétudes parce que de nombreux pays africains sont confrontés à des charges et à des risques disproportionnés résultant d'événements et de phénomènes météorologiques imprévisibles liés au changement climatique, notamment des sécheresses prolongées, des inondations dévastatrices, des incendies de forêt, qui provoquent une crise humanitaire massive avec des impacts néfastes sur les économies, la santé, l'éducation, la paix et la sécurité, entre autres risques. Une action urgente et concertée de la part de toutes les nations est nécessaire pour réduire les émissions et réduire la concentration de gaz à effet de serre dans l'atmosphère. L'Afrique n'est pas historiquement responsable du réchauffement climatique, cela n'est plus un secret pour personne. C'est la raison pour laquelle les dirigeants du continent réaffirment les principes énoncés dans la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et son Accord de Paris, à savoir l'équité, les responsabilités communes mais différenciées et les capacités respectives.

Des millions d'Africains n'ont pas toujours accès à l'électricité, et pour satisfaire ces besoins, l'on ne pourra

que miser sur les énergies renouvelables. Tout le monde demande à l'Afrique de ne pas exploiter ses ressources fossiles qui sont disponibles en quantités importantes. Pendant ce temps, les plus gros pollueurs peinent à réduire leurs émissions. Et même si le continent



Les dirigeants africains à Nairobi la semaine dernière

doit essentiellement se tourner vers les énergies renouvelables, cela a un coût. Malheureusement, seuls 60 milliards de dollars, soit 2% des 3 000 milliards de dollars d'investissements dans les énergies renouvelables au cours de la dernière décennie, sont allés à l'Afrique. Alors, le continent doit-il continuer à sacrifier son développement sur l'autel de la lutte contre le réchauffement climatique ? La question mérite d'être posée quand on sait que les grandes puissances font aussi de ce problème, un moyen de domination des peuples les plus dépourvus de la planète pour mieux les exploiter.

La déclaration souligne que l'Afrique possède à la fois le potentiel et l'ambition d'être un élément essentiel de la solution mondiale au changement climatique. En tant que foyer de la main-d'œuvre la plus jeune et à la croissance la plus rapide au monde, associé à un énorme potentiel d'énergies renouvelables inexploité, à de nombreux atouts naturels et à un esprit d'entreprise, le continent possède les fondamentaux nécessaires pour ouvrir une voie compatible avec le climat et en devenant un pôle industriel

prospère et compétitif en termes de coûts, doté de la capacité pour aider d'autres régions à atteindre leurs ambitions de zéro émission nette.

L'Afrique réaffirme sa volonté de créer un environnement favorable, d'adopter les politiques et de faciliter les investissements nécessaires pour débloquer les ressources nécessaires au respect de ses engagements climatiques et contribuer de manière significative à la décarbonation de l'économie mondiale. Il faudrait aussi

combustibles fossiles.

Ils appellent à des investissements positifs pour le climat et qui catalysent une trajectoire de croissance, ancrée dans les industries prêtes à transformer la planète et permettant aux pays africains d'atteindre un statut stable de pays à revenu intermédiaire d'ici 2050. « Nous appelons à la mise en œuvre du fonds pour les pertes et dommages, comme convenu lors de la CoP 27, et décidons d'adopter un objectif mondial mesurable en matière d'adaptation avec

agricoles respectueuses du climat et réparatrices, ainsi que la protection et l'amélioration essentielles de la nature et de la biodiversité ; renforcer la collaboration continentale, qui est essentielle pour faire progresser la croissance verte, l'interconnectivité des réseaux régionaux et continentaux, et accélérer l'opérationnalisation de l'accord sur la Zone de libre-échange continentale africaine (Zlecaf). Toujours en termes d'engagements, les pays africains veulent finaliser et mettre en œuvre la stratégie et le plan d'action de l'Union africaine pour la biodiversité, en vue de concrétiser la vision 2050 d'une vie en harmonie avec la nature ; fournir toutes les réformes et le soutien nécessaires pour porter la part du financement des énergies renouvelables à au moins 20% d'ici 2030 ; soutenir les petits exploitants agricoles, les peuples autochtones et les communautés locales dans la transition économique verte, compte tenu de leur rôle clé dans la gestion des écosystèmes.

Les dirigeants du continent s'engagent en outre à construire un partenariat efficace entre l'Afrique et d'autres régions, pour répondre aux besoins de soutien financier, technique et technologique et de partage des connaissances pour l'adaptation au changement climatique ; promouvoir les investissements dans les infrastructures urbaines, notamment en modernisant les établissements informels et les bidonvilles afin de construire des villes et des centres urbains résilients au changement climatique.

Enfin, ils promettent de renforcer les systèmes d'alerte précoce et les services d'information climatique, et de prendre des mesures précoces pour protéger les vies, les moyens de subsistance et les biens et éclairer la prise de décision à long terme liée aux risques climatiques ; et améliorer les systèmes de résilience à la sécheresse pour passer de la gestion des crises à une préparation et une adaptation proactives à la sécheresse, afin de réduire considérablement la vulnérabilité des personnes, des activités économiques et des écosystèmes à la sécheresse.

Edem Dadzie

reconnaître le rôle important des forêts en Afrique, en particulier de la forêt tropicale du bassin du Congo, dans la régulation du changement climatique mondial. Sans oublier l'importance cruciale des océans dans l'action climatique et les engagements pris en faveur de la durabilité des océans dans plusieurs forums tels que la deuxième Conférence des Nations unies sur les océans en 2022 et la Déclaration de Moroni pour l'action sur les océans et le climat en Afrique en 2023.

Agir de toute urgence pour réduire les émissions, remplir les obligations, tenir les promesses faites et soutenir le continent

Les chefs d'Etat et de gouvernement des pays d'Afrique appellent à accélérer tous les efforts de réduction des émissions pour s'aligner sur les objectifs énoncés dans l'Accord de Paris ; honorer l'engagement de fournir 100 milliards de dollars de financement annuel pour le climat, comme promis il y a 14 ans lors de la conférence de Copenhague ; respecter les engagements en faveur d'un processus juste et accéléré de réduction progressive du charbon et d'abolition de toutes les subventions aux

des indicateurs et des cibles permettant d'évaluer les progrès réalisés dans la lutte contre les impacts négatifs du changement climatique », précisent-ils dans leur déclaration.

Les Etats africains s'engagent à élaborer et à mettre en œuvre des politiques, des réglementations et des incitations visant à attirer les investissements locaux, régionaux et mondiaux dans la croissance verte et les économies inclusives ; propulser la croissance économique et la création d'emplois en Afrique d'une manière qui limite les émissions et contribue également aux efforts mondiaux de décarbonation, en dépassant le développement industriel traditionnel et en favorisant la production et les chaînes d'approvisionnement vertes à l'échelle mondiale.

Ils s'engagent aussi à concentrer leurs plans de développement économique sur une croissance positive pour le climat, y compris l'expansion des transitions énergétiques justes et de la production d'énergie renouvelable pour l'activité industrielle, des pratiques

COMISSÃO DA CEDEAO

COMMISSION DE LA CEDEAO

Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation
ARAA

ECOWAS COMMISSION

Regional Agency for Agriculture and Food
RAAF

Avis à manifestations d'intérêt Sélection d'un cabinet/firme d'étude

Projet :	Programme de résilience du système Alimentaire en Afrique de l'Ouest
Source de financement :	Association Internationale pour le Développement (Banque Mondiale)
N° Accord :	IDA-D923
Méthode de sélection :	Sélection de Cabinet
Référence de la sélection :	ARAA/FRSP/2023/AMISCI/037
Objet :	Sélection d'un cabinet pour l'actualisation de l'étude sur l'identification des mesures administratives et techniques pour faciliter la libre circulation des produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques dans l'espace CEDEAO
Date de publication	14 September 2023
Date de limite :	29 September 2023- à 17H : 00 GMT

1. La Commission de la CEDEAO a reçu un financement de l'Association Internationale pour le Développement (Banque Mondiale) pour le financement des coûts du Programme de Résilience du Système Alimentaire en Afrique de l'Ouest (FSRP) et a l'intention d'utiliser une partie du financement pour le paiement des services consultants.
2. Les termes de référence (TDRs) sont accessibles sur le site web (<https://araa.org/vacancies>) de l'ARAA et à travers le lien suivant: <https://araacedeao.sharepoint.com/:f:/s/Procurement/EiercPh-SUhCu2KmlwmaH5gBt5q9vEaSeCDomirk9iX0Q?e=fuwGjD>.
3. Les manifestations d'intérêts doivent être déposées au plus tard le **29 septembre 2023 - à 17h00 GMT à travers un téléchargement** à l'adresse Dropbox <https://www.dropbox.com/request/lwZgynPuO3pcaHSfOhaY>.
4. Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires en écrivant aux adresses électroniques suivantes: procurement@araa.org cc: ctienon@araa.org, mnakorba@araa.org, lbarnabo@araa.org avec en objet « AMI034-circulation produits agro-sylvo pastoraux-FSRP».





LOME
TOGO

Du **13** au **15** sept
2023

A L'HÔTEL 2 FÉVRIER

AWARDS DE LA MARQUE OAPI

4^{ème} Edition

LA GRANDE CÉLÉBRATION DES MARQUES EN AFRIQUE



www.oapi.int

